

Présents : Frédérick B., Christine C, Fabrice D. Benoît D, Léon Q., Jérémie J, Jean G, Robert P, Marianne R et Luc S.

Excusés : Fabienne C, Philippe H, Mélissa M,

Heure du début de la réunion et de la fin : 09:00 – 11:00

Lieu : quai de l'Ourthe 23 à Tilff

Scribes : Jean Gosseye et Jérémie Jamin

1) Sujets à l'ordre du jour

- **Plantation des arbres restant... Oui mais quand et comment ?**

Il semblerait que toutes les personnes présentes soient d'accord pour procéder par semis en place de graine pour bénéficier d'un meilleur enracinement, ainsi que d'un pivot fort. Une pépinière sera néanmoins mise en place pour remplir les vides liés à un échec éventuel de l'un ou l'autre plan. Cela implique d'effectuer le piquetage des emplacements restants ainsi que de préparer le sol pour accueillir les semis puis de mettre en place les protections. Cela permettrait de ne pas installer de grillages de protection des racines ce qui est contraire à la convention passée avec le CRA-W mais Fabrice pense que les services de Monsieur LATEUR accepteront cette entorse à la convention.

Ce pose donc la question de : « Où se procurer les graines pour obtenir des sujets porte-greffe de qualité ? ». Jean a pris contact avec Monsieur MICHAUX pour obtenir des graines des pommiers, poiriers, merisiers sauvages locaux. Il est important de ne pas trainer pour effectuer notre commande auprès de lui.

Le délai pour passer de la graine à des sujets porte-greffe aptes à être greffés est d'environ 7-8 ans auquel il faut ajouter au minimum 2 ans pour la première mise à fruit. C'est donc une décision importante. Ce sujet devra nécessairement être validé en AGO ce qui n'empêche pas de commencer le semis des graines.

Voici un exemple de procédé à mettre en place pour bien réussir à partir du pépin. Il n'a pas été discuter en réunion mais peut servir de base de discussion Le meilleur système pour réussir ces semis est de semer immédiatement en grandes terrines ou en caisses, les pépins des fruits (arbres à pépins) dès que ceux-ci sont arrivés à maturité. On place ces caisses sous verre. Les pépins lèvent au printemps et aussitôt que les semis ont atteint 6cm, on les repique à 50cm de distance les uns des autres en conservant uniquement les sujets les plus vigoureux. La plantation des plants (SPG) en place n'a seulement que 2 ans après.

Un autre élément important non pris en compte lors de cette réunion est que le porte-greffe comme le greffon doivent être garanti « indemne de virus ». Normalement, le pépiniériste qui fournit les arbres doit répondre à cette obligation qui je crois être une obligation légale. Dans ce cas, comment procédons-nous ? Ce sera une question à poser aux services de Marc LATEUR. Monsieur MICHAUX garantit-il ces graines ?

- **pourquoi remplacer les 2 "poiriers de malade" ? Pourquoi ne pas planter en plus ?**

Les deux poiriers de variété « Poire de malade » reçus et qui ne faisaient pas l'objet de l'appel d'offre ont été de questions. Quant à leur avenir. Ces variétés sont des poires à sécher ou à cuisiner d'excellente qualité. Nous avons donc décidé de les maintenir en place le temps de confirmer leur reprise. Pour le moment, ils ne dérangent nullement là où ils sont. La possibilité d'en surgreffer un des deux plus tard n'étant pas un problème, nous ferons

un état des lieux l'automne prochain. Il a été rappelé qu'il a été convenu de longue date de placer une variété par arbre fruitier dans la zone didactique.

- **plantations 2016, achats greffés ou porte-greffes ?**

Comme évoqué plus haut, 2016 sera pour nous une année d'expérience, le choix étant fait de pratiquer un semis en place ainsi qu'un semis en pépinière. Les arbres seront donc greffés une fois nos propres SPG obtenus.

Pratiquerons-nous un double greffage ? Autrement dit, greffage dans la pépinière qui aura été créée des sauvageons rez-terre au moyen d'une variété vigoureuse telle que le *Rambour d'automne* (cas du pommier). Puis, lorsque la tige ainsi formée aura la force et la longueur voulue, greffage à environ 2,5m de la variété que l'on veut cultiver.

Les avantages de cette pratique sont multiples ! Certes nous perdrons un peu de temps (8-10 ans), mais c'est au profit d'un apprentissage du greffage ainsi qu'une meilleure vigueur des plants ! Cela nous permettra en outre de gagner en autonomie.

Attention, cette opération devra s'effectuer de manière très rapide lors de la réception des semences ! Il est donc primordial que ces opérations de préparation soient effectuées avant Avril.

Toutefois, ce choix stratégique devra être validé en AGO. En effet, il a des conséquences trop importantes que pour être validé par la cellule verger.

- **cahier de suivi des opérations culturales au verger**

Il est important de créer un cahier de suivi des opérations culturales au verger. Le coordinateur de la cellule verger créera ce fichier informatique qui reprendra pour chaque arbre les opérations culturales effectuées et les autres informations utiles (info croissance et vigueur, problèmes phytosanitaires, apports, ...).

Le coordinateur veillera à tenir un fichier central. Il est de la responsabilité de chaque parrain de tenir à jour la fiche de son arbre et de transmettre régulièrement les informations au coordinateur de la cellule verger pour mise à jour du cahier de suivi des opérations culturales.

- **Écrire à la commune pour le kwak de livraison 2015 et pour l'adoption d'un règlement concernant les "génévriers asiatiques" (Jérémy)**

La première partie de la lettre vise à informer l'Administration Communale des défauts constatés pour la fourniture des arbres fruitiers HT par la pépinière de Louveigné.

La seconde partie de la lettre aura pour objectif d'organiser une rencontre avec l'Administration Communale afin de faire le point sur la lutte contre la rouille grillagée et de travailler ensemble à la rédaction d'un règlement communal sur le sujet. En effet, l'Administration Communale ne juge pas opportun de prendre un règlement communal qui ne serait pas contraignant en la matière (éradication des génévriers asiatiques).

Une première version a été envoyée à la cellule Verger après la réunion. Demande du coordinateur général de grouper en une seule lettre les demandes de rendez-vous de la cellule « Verger » et de la cellule « Rucher ».

- **panneaux didactiques**

Le panneau a été placé par la commune sous les conseils de Fabienne et après discussion du groupe. Il reste les faces à placer. Le groupe a demandé au Coordinateur de la cellule Verger de fournir à l'Administration Communale les dernières mises à jour des arbres avec leur parrain/marraine ainsi que du plan du verger.

2) Evaluation des activités précédentes

Il semblerait que la dernière réunion de terrain n'aie pas été un franc succès ! Alors, oui, les rares personnes présentes ont effectué un super travail, utile et nécessaire, mais ils ont manqué de bras. Le programme du jour a donc été adapté en fonction des possibilités.

3) Point fédéral

Pas d'éléments particuliers à mettre à l'ordre du jour

4) Divers

Présentation de la philosophie du réseau wallon des vergers conservatoires de haute-tige porté par l'équipe de Marc LATEUR du CRA-W et de l'importance de conserver les variétés in situ à partir des variétés trouvées sur place ou de variétés fournies par le verger conservatoire de référence qui est situé à Gembloux. Une journée-rencontre aura lieu le samedi 6 Février 2016 à Modave. Le but de cette journée est d'essayer de relancer la dynamique du réseau. Une partie sera consacrée à des démonstrations de taille ainsi qu'à un retour d'expérience sur les choses à faire ou à ne pas faire.

Si vous êtes intéressé, merci de nous tenir informé au plus tôt pour organiser au mieux le co-voiturage. Attention, seuls les membres de la cellule de coordination verger sont invités à s'inscrire afin de limiter le nombre total de personnes présentes (plusieurs centaines prévus).

5) Ordre du jour de la prochaine réunion

L'ordre du jour de la réunion et activité de terrain est :

- La préparation de la pépinière (travail du sol, ...),
- Le piquetage complet des emplacements restants,
- La mise en place de la clôture en châtaignier,
- La vérification des arbres en place, grillage, cordage, attaques parasitaires (buprestes), éventuels dégâts des moutons, vérification du point de greffe,
- L'installation des plantes de la mare.

6) Prochaines réunions

Dimanche 20 mars 2016 à 9h00

- Inspection des arbres en place
- Mise en place de la zone didactique (piquets et clôture)
- Tournée de sensibilisation à la rouille grillagée dans la zone Montfort – Fontin – Avionpuits

Dimanche 17 avril 2016 à 9h00

- Inspection des arbres en place
- Repiquage des semis (sauf si changement de stratégie)
- Installation des protections : poteaux, treillis, clams

Dimanche 22 mai 2016 à 9h00

- Inspection des arbres en place
- Tournée de sensibilisation à la rouille grillagée (zone à déterminer)

La prochaine date est le dimanche 28 Février 2016 à **09h00**,
pour groupe Verger, sur le terrain.